



Conseil économique et social

Distr. limitée
14 décembre 2020
Français
Original : anglais
Anglais, espagnol et français
seulement

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2021

9-12 février 2021

Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Côte d'Ivoire

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour la Côte d'Ivoire est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global d'un montant de 62 305 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 150 000 000 dollars à imputer sur les autres ressources, sous réserve de la disponibilité des contributions à des fins spéciales, pour la période allant de mars 2021 à 2025.

* E/ICEF/2021/1.



Fondements du programme

1. Avec un produit intérieur brut (PIB) en augmentation de 8,3 % en moyenne entre 2012 et 2019, la Côte d'Ivoire connaît une croissance économique robuste et se distingue par les progrès qu'elle a accomplis dans la réduction de la pauvreté et par les investissements publics opérés dans le cadre du Programme social du Gouvernement 2019-2020 et le Plan national de développement 2016-2020. Cependant, les enfants vivant dans les zones les plus vulnérables du pays (régions frontalières de l'ouest et du nord et certains quartiers périurbains d'Abidjan) souffrent encore et toujours d'inégalités sociales persistantes et continuent d'être privés d'accès aux services de santé, de nutrition, d'éducation, d'eau, d'assainissement et de protection¹. Le programme de pays 2021-2025 s'appuiera sur les progrès accomplis grâce à la détermination du Gouvernement ivoirien et aura pour objectif de répondre aux besoins des enfants les plus vulnérables du pays.

2. Entre 2012 et 2016, le taux de mortalité infantile et le taux de mortalité infanto-juvénile ont tous deux diminué, passant respectivement de 68 à 60 pour 1 000 naissances vivantes et de 108 à 96 pour 1 000 naissances vivantes². Les disparités régionales et économiques persistent : le taux de mortalité infanto-juvénile atteint 108 pour 1 000 naissances vivantes dans les zones rurales et 120 pour 1 000 naissances vivantes dans les ménages pauvres. On estime que 38,9 % des décès d'enfants de moins de 5 ans surviennent pendant la période néonatale. Les principales causes de décès chez les enfants âgés de 1 à 59 mois sont des maladies évitables, telles que la pneumonie (19,2 %), la diarrhée (15,7 %) et le paludisme (11,8 %). La prévalence du VIH chez les femmes enceintes était de 2,6 % en 2018, contre 4,5 % en 2008.

3. Avec 645 décès pour 100 000 naissances vivantes, le taux de mortalité maternelle demeure particulièrement élevé. Les disparités d'accès aux services de santé de base de qualité d'une région à l'autre et les pratiques familiales défavorables en constituent les causes principales et s'expliquent par la pauvreté et l'allocation disproportionnée de ressources publiques aux soins de santé tertiaires.

4. La prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans a été ramenée de 29,8 % en 2012 à 21,6 % en 2016, mais elle reste trois fois plus élevée dans les zones rurales et chez les ménages pauvres en raison des pratiques d'alimentation et d'un accès insuffisant à la nourriture et à des soins de qualité. Associé à la croissance urbaine rapide (la moitié de la population vit en zone urbaine), le défi que constitue cette situation pour la Côte d'Ivoire est triple : malnutrition chronique persistante ; carences en oligoéléments (la prévalence de l'anémie chez les femmes âgées de 15 à 49 ans est de 66,4 % et de 81,1 % dans le nord-ouest) ; apparition de mauvaises habitudes alimentaires liées aux modes de consommation alimentaire dans les zones urbaines.

5. Entre 2002 et 2015, l'accès à l'eau potable est passé de 51,2 % à 67 %, mais un certain retard était observé dans les populations pauvres, rurales et périurbaines. Plus de 68,5 % des ménages n'ont pas accès à des installations sanitaires améliorées et 25,7 % de la population pratique encore la défécation en plein air, les chiffres étant plus élevés dans les zones rurales (43,6 %) et parmi les ménages pauvres (58 %). Malgré les investissements publics réalisés dans le cadre du Programme social du gouvernement 2019-2020, le secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène n'a pas pu suivre le rythme de la croissance démographique.

¹ Ministère du plan et du développement et UNICEF, *Analyse des privations multiples des enfants en Côte d'Ivoire*, Analyse du chevauchement des privations multiples (N-MODA), Abidjan, 2018.

² Sauf indication contraire, toutes les données sont tirées du Ministère du plan et du développement et l'UNICEF, *Analyse de la situation des enfants et des femmes en Côte d'Ivoire*, Abidjan, 2019.

6. Grâce aux efforts entrepris par le Gouvernement dans le domaine de l'éducation, le taux brut de scolarisation dans l'enseignement primaire a dépassé les 100 %. La parité des genres est atteinte dans les écoles primaires et le taux d'achèvement y est de 80,5 %, tandis qu'il atteint 56 % dans l'enseignement secondaire inférieur³. Cela étant, l'éducation reste marquée par des disparités régionales et de mauvais résultats scolaires et environ 1,6 million d'enfants ne sont pas scolarisés. La capacité d'accueil des écoles maternelles est limitée et les écoles manquent d'installations sanitaires et d'enseignants qualifiés. Bien que 16 % des dépenses publiques soient consacrées à l'éducation, la demande est limitée en raison des frais scolaires, des normes sociales tendant à exclure les filles de l'école et de la préférence de certaines communautés pour l'enseignement non formel, notamment les écoles coraniques.

7. Malgré les récentes réformes apportées au cadre réglementaire régissant la protection de l'enfance, les résultats dans ce secteur n'ont globalement pas connu d'amélioration, sauf pour ce qui est de l'enregistrement des naissances, qui est passé de 65 % en 2012 à 71,7 % en 2016. On estime que 87 % des enfants de 2 à 14 ans sont victimes de violence et que 19,2 % des filles sont victimes de violence sexuelle⁴. Plus de 31 % des enfants (5 à 17 ans) travaillent, 1 million d'enfants sont orphelins, dont 45 000 orphelins du sida, et 15 000 vivent dans la rue. Les services de prévention de la violence et de prise en charge sont rares et leur efficacité est limitée faute de personnel qualifié, de coordination et de budget adaptés, ainsi qu'en raison des normes sociales défavorables aux droits de l'enfant, qui persistent.

8. Les jeunes sont une priorité pour le Gouvernement compte tenu de leur poids démographique, de leur influence sur la cohésion sociale et de la nécessité de renforcer le capital humain. Les jeunes de 10 à 19 ans, qui représentent 22 % de la population⁵, éprouvent des difficultés et de la frustration parce que leur éducation n'est pas adaptée aux besoins du marché du travail⁶. Environ 50 % des élèves terminent l'école primaire sans avoir acquis les compétences de base en matière de lecture, d'écriture et de calcul. Quelque 25 000 jeunes, dont 56 % de filles, vivent avec le VIH en raison de comportements dangereux et du manque de services spécialisés. L'avis des jeunes est rarement pris en compte dans les processus décisionnels.

9. Malgré les progrès accomplis dans la réduction de la pauvreté grâce aux Plan nationaux de développement 2016-2020 et 2012-2015, des inégalités persistent parmi les enfants. Le faible niveau de dépenses publiques consacrées à la protection sociale (0,3 % du PIB en 2019), la faible couverture de l'assurance maladie (7 %) et les filets de protection sociale limités ont des effets néfastes sur les enfants vulnérables. Le succès du Programme social dans la lutte contre la répartition inégale de la croissance économique pourrait être compromis par les conséquences socioéconomiques de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Les premières analyses font en effet apparaître une baisse de la couverture vaccinale, une augmentation du nombre d'enfants qui abandonnent l'école et une recrudescence de la violence contre les femmes et les enfants⁷.

³ Les données relatives à l'éducation concernent le cycle scolaire 2018-2019.

⁴ Ministère ivoirien de la femme, de la famille et de l'enfant et autres, *Violences faites aux enfants et aux jeunes en Côte d'Ivoire : résultats de l'enquête nationale, 2018*, Abidjan, 2019.

⁵ Les estimations pour 2020 sont basées sur le recensement général de la population et de l'habitat mené en 2014, telles que citées dans Ministère du plan et du développement et UNICEF, *Analyse de la situation des enfants et des femmes en Côte d'Ivoire*, Abidjan, 2019.

⁶ UNICEF, *Analyse de la cohésion sociale*, Abidjan, 2019.

⁷ UNICEF, *Analyse qualitative : maladie à Coronavirus (COVID-19) en Côte d'Ivoire : Quelles conséquences sur les ménages vulnérables et les services sociaux de base*, Abidjan, juin 2020.

10. Les enseignements tirés du précédent programme de pays, qui s'appuient sur l'analyse de la situation de 2019 et les examens et études conjoints du programme, montrent qu'il faut améliorer la situation là où les indicateurs sociaux sont faibles dans les zones géographiques vulnérables et apporter davantage d'appui au Gouvernement en vue de réduire les inégalités persistantes qui entravent la réalisation des droits de l'enfant. Les déterminants socioculturels et les pratiques familiales défavorables demeurent à cet égard les obstacles principaux. Il apparaît également qu'il y a véritablement moyen de généraliser les innovations à plus grande échelle, de renforcer les partenariats avec le secteur privé et de mobiliser davantage les jeunes pour améliorer les résultats des activités entreprises en faveur des enfants. Pour ce qui est des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène, de la nutrition et de l'enregistrement des naissances, ainsi que de la riposte à la COVID-19, il demeure essentiel de favoriser des approches multisectorielles et intégrées.

Priorités du programme et partenariats

11. L'objectif global du programme de pays est de renforcer l'accès à des services sociaux de qualité et de favoriser un changement de comportements, en particulier dans les zones vulnérables, de sorte à permettre aux femmes, aux enfants et aux adolescents, en particulier les filles, de réaliser leurs droits et de s'épanouir pleinement. S'appuyant sur les priorités recensées avec les partenaires et sur les enseignements tirés de l'expérience, la théorie de changement du programme postule que, si l'UNICEF parvient à contribuer à a) accélérer et concentrer les interventions dans les zones géographiques vulnérables, b) assurer la continuité des services sociaux de base, y compris dans les situations humanitaires, c) renforcer la capacité des familles, des autorités et des jeunes à promouvoir des normes socioculturelles favorables aux droits de l'enfant et d) élargir les partenariats avec le secteur privé afin de mobiliser des ressources et de mettre au point des solutions durables, abordables et adaptées qui permettent de surmonter les obstacles, alors les mères, les enfants et les adolescents qui sont laissés pour compte ou risquent de l'être pourront avoir accès à des services sociaux de qualité et adopter des comportements qui permettront aux enfants de développer leur plein potentiel, de contribuer à la cohésion sociale et de se montrer résilients aux chocs et aux crises. Pour ce faire, il faudra que le Gouvernement prenne des mesures à même d'atténuer effectivement les risques liés aux changements climatiques, de contenir les effets de la crise sévissant dans le centre du Sahel et de renforcer la résilience des systèmes et des populations afin que ceux-ci puissent résister aux chocs socioéconomiques et aux épidémies telles que la pandémie de COVID-19.

12. L'objectif que s'est fixé la Côte d'Ivoire de devenir un pays émergent s'inscrit dans le droit fil du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Le programme de pays de l'UNICEF (2021-2025) est aligné sur le Plan stratégique de l'UNICEF (2018-2021) et sur le Plan national de développement (2021-2025), en particulier le pilier 2 (Développement du capital humain et amélioration de sa productivité) et le pilier 3 (Renforcement de l'inclusion, de la solidarité nationale et de l'action sociale). Les observations finales du Comité des droits de l'enfant de 2019 y sont prises en considération. Le programme s'appuie sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2021-2025), et en particulier sur les résultats relatifs à la jeunesse, aux questions de genre, à l'accès aux services sociaux, à l'éducation et à la gouvernance. L'objectif premier sera d'obtenir les résultats principaux concernant les enfants de la région de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale, en particulier pour ce qui est de la vaccination systématique, de l'accès universel et équitable à l'éducation, de la

protection des enfants contre les violences et l'exploitation et de l'enregistrement des naissances.

13. Un changement stratégique important sera opéré dans le cadre du programme de pays : il s'agira de favoriser des interventions multisectorielles et convergentes dans les zones prioritaires (dites zones de convergence), à savoir les régions du nord et de l'ouest du pays et certaines zones périurbaines d'Abidjan, afin de venir en aide aux enfants les plus vulnérables et les plus difficiles à atteindre. En axant les interventions sur le nord du pays, qui est exposé à la menace des groupes armés du centre du Sahel, les services sociaux et la résilience des populations seront renforcés. Dans ces zones géographiques prioritaires, la programmation intersectorielle et convergente sera renforcée et les synergies avec d'autres organismes des Nations Unies seront consolidées. La décentralisation et la gouvernance seront renforcées au niveau local. Outre les priorités d'ordre géographique, des interventions et des initiatives politiques spécifiques sont prévues au niveau national de sorte à obtenir des résultats à grande échelle en faveur de tous les enfants en Côte d'Ivoire.

14. Sur la base de l'analyse de la situation de 2019⁸ et des données actuelles, il sera procédé à une analyse approfondie des déterminants socioculturels en vue de l'élaboration d'une approche transversale de la communication en faveur du développement. Élément décisif du programme de pays, la communication destinée à promouvoir un changement de comportements à l'échelon local doit favoriser le changement à l'appui de toutes les composantes du programme, et ce grâce aux réseaux sociaux, à la mobilisation des jeunes et aux médias traditionnels, qui permettront de renforcer et consolider la cohésion sociale.

15. Les partenariats avec le secteur privé seront intensifiés. Ce sera le cas en particulier dans le secteur du cacao, où les actions de sensibilisation fondées sur des données probantes, lancées dans le cadre du Programme national précédent, se poursuivront et conduiront en principe à des interventions transformatrices à grande échelle dans toutes les composantes du programme. Dans le cadre du programme, il est prévu de généraliser à grande échelle les initiatives novatrices, y compris l'utilisation de briques en plastique recyclé, les paiements par téléphone mobile, l'apprentissage à distance (mis au point pendant la pandémie de COVID-19) et l'interopérabilité de l'enregistrement des naissances avec le secteur de la santé.

16. Dans le cadre du programme, le chapitre commun aux plans stratégiques de l'UNICEF, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) sera mis en œuvre. Celui-ci visera avant tout à renforcer les capacités nationales en matière de collecte de données ainsi que les systèmes statistiques en vue de favoriser le développement durable, de prévenir et combattre les violences de genre, de mettre au point des interventions complémentaires en faveur de la santé procréative et de la santé des mères et des adolescents et de renforcer la cohésion sociale.

Chaque enfant survit et s'épanouit

17. L'UNICEF contribuera au Plan national de développement sanitaire en faisant en sorte que les femmes enceintes, les enfants et les adolescents, en particulier les plus défavorisés, puissent tirer pleinement parti de services intégrés de qualité dans les centres de santé et les communautés.

⁸ Ministère du plan et du développement et UNICEF, *Analyse de la situation des enfants et des femmes en Côte d'Ivoire*, Abidjan, 2019.

18. Dans le cadre du Mécanisme de financement mondial pour les femmes, les enfants et les adolescents, l'UNICEF plaidera en faveur d'une augmentation des ressources budgétaires allouées aux soins de santé primaires, de sorte que les réformes visent avant tout la couverture sanitaire universelle, les stratégies d'achat et le financement fondé sur les résultats, et défendra également la mise en place de districts sanitaires devant permettre de mieux répondre aux besoins des enfants.

19. En partenariat avec d'autres acteurs de la santé, notamment l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le FNUAP et l'Agence française de développement (AFD), l'UNICEF contribuera à étendre les interventions à fort impact en matière de santé maternelle et néonatale, en mettant l'accent sur les zones les plus vulnérables. Ces interventions concerneront notamment les soins de santé de proximité, l'utilisation à plus grande échelle des innovations, notamment les plateformes d'apprentissage à distance pour les agents de santé communautaires et les kits de tamponnement intra-utérin par ballonnet, déjà employés, ainsi que les trousseaux de soins essentiels aux nouveau-nés. Le taux des accouchements assistés par du personnel médical devrait passer de 74,2 % à 85 %. Pour soutenir les progrès accomplis en matière de vaccination, l'UNICEF, l'OMS et Gavi, l'Alliance du Vaccin, continueront d'adapter les stratégies de vaccination aux nouvelles réalités urbaines et rurales, dans le but de porter à 95 % la couverture vaccinale nationale par le pentavalent 3.

20. On poursuivra des approches multisectorielles, en particulier dans le cadre des composantes Communication pour le développement (C4D), Eau, assainissement et hygiène (WASH), Nutrition et Protection de l'enfance. Cela permettra de généraliser l'utilisation des nouveaux dispositifs d'enregistrement des naissances au moment de l'accouchement et lors des vaccinations et contribuera ainsi à l'enregistrement universel des naissances.

21. En partenariat avec l'OMS et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et conformément aux objectifs 95-95-95, la stratégie de prévention et de soins du VIH chez les enfants de 0 à 14 ans sera revitalisée grâce à l'amélioration des soins pédiatriques (dépistage précoce des nourrissons sur le lieu de soins), à l'augmentation des consultations prénatales et à la mobilisation des populations en vue d'éliminer la transmission mère-enfant. Le dépistage familial du VIH basé sur le cas index, l'aide aux enfants et aux femmes à risques et la distribution de médicaments antirétroviraux seront intégrés dans des stratégies détaillées et étendues à tous les sites d'élimination de la transmission mère-enfant, y compris les sites privés.

22. L'UNICEF apportera son appui au Plan national multisectoriel de nutrition du pays. Les enfants, les adolescents et les femmes enceintes et allaitantes, en particulier les plus vulnérables, auront un meilleur accès à une nutrition adéquate et adopteront des pratiques appropriées de soins et d'alimentation de la petite enfance. Le Fonds poursuivra sa stratégie consistant à intégrer des interventions en matière de nutrition dans les services de soins de santé de qualité. Elles consisteront en particulier à trouver des moyens de remédier aux carences en oligoéléments et à promouvoir de meilleures habitudes de consommation dans les zones urbaines.

23. En tant qu'institution pilote du groupe des partenaires de la nutrition et agissant en partenariat avec d'autres parties soutenant le Gouvernement dans le secteur de la nutrition (AFD, Banque mondiale, Programme alimentaire mondial (PAM) et société civile), l'UNICEF s'efforcera de remédier aux difficultés qui font obstacle à la coordination et de renforcer les systèmes de collecte de données.

24. L'action multisectorielle sera renforcée dans le cadre de la composante Communication pour le développement (C4D) en vue de promouvoir de meilleures stratégies d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants et de contribuer à

prévenir la malnutrition chronique et aiguë à l'échelon local. Dans les zones prioritaires où les carences nutritionnelles sont les plus aiguës, la plateforme de consultation prénatale contribuera à améliorer la nutrition des mères et des adolescentes. Le taux d'allaitement exclusif devrait doubler pour atteindre 50 % d'ici à la fin de 2025. En outre, les agents de santé communautaires, les jeunes, les animateurs de développement rural et les coopératives agricoles seront formés aux techniques d'animation communautaire dans le cadre d'initiatives entreprises par le Foyer de renforcement des activités de nutrition communautaire (FRANC), tandis que des U-Reporters se chargeront du suivi des interventions, une approche déjà employée dans le cadre de la riposte à la COVID-19.

Chaque enfant vit dans un environnement sûr et propre

25. L'UNICEF apportera son appui au partenariat Assainissement et eau pour tous et soutiendra la stratégie nationale d'assainissement rural afin de permettre aux populations les plus défavorisées, en particulier les femmes, les filles et les garçons, de vivre dans un environnement sûr et propre, y compris dans les situations d'urgence.

26. En partenariat avec d'autres parties soutenant le Gouvernement dans le secteur WASH, y compris la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, l'UNICEF, en tant qu'institution pilote du groupe des partenaires WASH, contribuera à la révision des cadres réglementaires et des normes techniques, soutiendra la coordination et renforcera les systèmes de suivi en vue de rendre les dispositifs institutionnels et gouvernementaux plus efficaces.

27. S'appuyant sur les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19, les interventions WASH qui seront menées dans les zones prioritaires viseront les écoles et les centres de santé, qui sont les points d'entrée des interventions intégrées pilotées par la population. La priorité sera donnée à l'assainissement total piloté par la collectivité, à la réduction de la défécation en plein air de 26 % à 10 % sur l'ensemble du territoire d'ici à 2025, à la revitalisation de la gestion par la population des dispositifs de points d'eau, ainsi qu'au renforcement des partenariats avec le secteur privé, l'idée étant d'accroître le nombre de produits d'assainissement et d'hygiène accessibles et abordables. Les jeunes et les autorités locales seront encore davantage encouragés à faire œuvre de sensibilisation.

Chaque enfant apprend

28. L'UNICEF accompagnera les interventions prioritaires prévues dans le plan relatif au secteur de l'éducation pour ce qui est du développement du capital humain, de sorte que les enfants de 4 à 19 ans bénéficient d'un accès équitable à une éducation et une formation de qualité et acquièrent des compétences et puissent ainsi contribuer de manière significative au développement social et économique. Le Fonds continuera de mener des interventions en faveur de l'éducation des filles, de l'éducation inclusive et de l'éducation de qualité pour améliorer les résultats de l'apprentissage, en particulier dans les zones de convergence, où les résultats dans le domaine de l'éducation sont les moins bons. Le pourcentage d'enfants ayant des compétences scolaires de base va augmenter. Par exemple, la cible relative à la compétence « savoir lire » des enfants en deuxième année du cycle primaire devrait passer de 14 % à 50 %.

29. En tant qu'institution pilote du groupe des partenaires de l'éducation et agissant en partenariat avec d'autres parties soutenant le Gouvernement dans le secteur de l'éducation (Banque mondiale, AFD, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et PAM), l'UNICEF contribuera à la mise au point d'une stratégie nationale de gestion des ressources humaines, appuiera l'expansion du financement fondé sur les résultats et soutiendra la stratégie nationale visant à intégrer les écoles coraniques dans le système éducatif officiel. Grâce aux leçons tirées de la

pandémie de COVID-19, l'enseignement à distance contribuera à assurer la continuité des services d'éducation. L'utilisation de briques en plastique permettra d'accélérer la construction d'écoles vertes et de systématiquement construire plus de salles de classe dans l'enseignement maternel.

30. Dans les zones de convergence, la stratégie préscolaire communautaire permettra d'intensifier la revitalisation des comités de gestion locaux et de l'éducation parentale, de veiller en priorité au suivi des résultats scolaires des enfants et de porter la part de filles dans l'enseignement préscolaire de 9 % à 25 %.

Chaque enfant est protégé contre la violence et l'exploitation

31. En partenariat avec des acteurs tels que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le FNUAP, l'Organisation internationale pour les migrations, l'Organisation internationale du Travail et Save the Children, l'UNICEF contribuera au renforcement des systèmes de protection de l'enfance par l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, de plans d'action et de protocoles nationaux visant à prévenir et à combattre toutes les formes de violence, de maltraitance et d'exploitation. Dans le cadre du programme, une campagne de communication sera menée afin de soutenir les familles vulnérables, l'éducation parentale sera renforcée (composante éducation) et les innovations mises au point pour riposter à la COVID-19 seront généralisées, notamment les transferts par téléphone mobile, afin de prévenir la maltraitance des enfants et apporter une aide aux victimes.

32. L'UNICEF œuvrera en faveur de l'enregistrement des naissances, de sorte que les enfants puissent jouir de leur droit à une identité juridique, et renforcera les dispositifs de protection de l'enfance contre toutes les formes de violence, d'exploitation, de négligence et de maltraitance en s'attaquant aux goulets d'étranglement et en axant ses activités sur la prévention et les services de proximité dans les zones les plus vulnérables. Afin de concrétiser l'engagement pris avec l'Union africaine de parvenir à l'enregistrement universel des naissances, de nouveaux dispositifs d'enregistrement seront mis en place à plus grande échelle dans les établissements de santé communautaires. Le taux d'enregistrement des naissances des enfants de moins d'un an devrait ainsi atteindre 90 % à l'échelon national.

33. Dans le cadre du programme, il est prévu d'accompagner le Gouvernement dans l'action qu'il mène pour prévenir les pires formes de travail des enfants en favorisant des partenariats publics-privés à même de changer la donne, et de l'aider dans les efforts qu'il accomplit pour appliquer les procédures relatives à la justice pour mineurs, conformément à la politique nationale relative à la protection juridique des enfants et des jeunes, y compris la réintégration des enfants en conflit avec la loi.

Les jeunes et les adolescents se mobilisent

34. En s'appuyant sur les réalisations du précédent programme de pays et conformément à la politique nationale de la jeunesse, l'UNICEF encouragera les jeunes et les adolescents à se mobiliser et à participer davantage à la vie communautaire afin qu'ils contribuent positivement au changement social et à la cohésion sociale.

35. En tirant parti du partenariat Génération sans limites et du réseau U-Report et avec le soutien du FNUAP, du PNUD, d'ONU-Femmes, de la société civile et du secteur privé, l'UNICEF plaidera en faveur de la création de plateformes numériques et d'autres systèmes novateurs pour renforcer les capacités d'insertion professionnelle des jeunes filles et des jeunes vulnérables. Le Fonds encouragera les jeunes à utiliser les médias sociaux pour organiser des actions civiques, en particulier au sein de leurs communautés. Davantage d'activités de sensibilisation seront menées auprès des

décideurs et des donateurs en vue d'accroître le nombre de centres de services civiques qui viennent en aide aux jeunes des zones rurales ou périurbaines qui ne sont pas scolarisés ou qui sont socialement isolés.

36. L'UNICEF continuera à renforcer les compétences pratiques des jeunes et des adolescents, y compris en ce qui concerne leur santé reproductive, et facilitera leur accès aux services en leur proposant, aussi bien à l'école que dans les environnements non officiels, des programmes de santé, de prévention du VIH, de nutrition et de protection contre la violence.

Chaque enfant a les mêmes chances de réussir dans la vie que les autres

37. En collaboration avec la Banque mondiale et les organismes des Nations Unies, l'UNICEF contribuera à réduire les inégalités entre les enfants en aidant à promouvoir des politiques sociales et des services de protection sociale équitables.

38. Afin de donner une base aux investissements destinés à favoriser un développement équitable, l'UNICEF soutiendra la production de données ventilées par genres, en particulier sur les enfants qui vivent dans des zones rurales ou périurbaines et ceux qui sont en situation de handicap. En collaboration avec la Banque mondiale, le Fonds accélérera la production d'un annuaire de données statistiques sur la protection sociale et d'un registre social unique des personnes vulnérables, qui fera office de base de données unique dans laquelle seront répertoriées les personnes qui bénéficient des différents services de protection sociale, y compris dans les situations d'urgence.

39. L'UNICEF soutiendra l'examen des dépenses publiques dans les secteurs sociaux pour sensibiliser les décideurs au fait qu'il importe d'allouer les ressources budgétaires dans un esprit d'équité. Grâce au renforcement des capacités des autorités locales et des ministères de tutelle dans les zones géographiques prioritaires, il sera possible de faciliter le passage à une budgétisation décentralisée. Le Fonds aidera les organisations non gouvernementales et les jeunes à examiner les budgets du secteur social en vue d'instituer une culture de responsabilité. Les budgets citoyens, qui permettent aux jeunes et aux autorités locales de dialoguer et qui sont déjà employés dans le nord (Odienné), seront étendus à d'autres régions dans les zones de convergence.

Efficacité du programme

40. Le programme sera coordonné et géré efficacement et recevra le soutien nécessaire pour accélérer l'obtention de résultats en faveur des enfants, dans le respect des normes de qualité et du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2021-2025). On s'efforcera systématiquement de dégager des synergies entre les composantes du programme et de poursuivre des approches multisectorielles afin de renforcer l'accès à des services sociaux de qualité et de favoriser la résilience de la population.

41. Dans le cadre du programme, les capacités des partenaires d'exécution seront renforcées grâce à la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, ainsi que dans les domaines du suivi et de l'évaluation du programme, de la gestion axée sur les résultats et de la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Les approches transversales, telles que la communication pour le développement (C4D), les innovations, les partenariats avec le secteur privé, la préparation aux situations d'urgence et la planification des interventions et l'intégration des questions de genre, seront renforcées afin d'améliorer l'efficacité et l'efficacité des interventions.

42. Le programme aura pour objectif de renforcer l'adhésion des décideurs et du grand public à la cause des enfants, d'une part au moyen d'une stratégie de communication et de sensibilisation fondée sur des données probantes, et d'autre part en mettant en lumière le rôle de défenseur mondial des droits de l'enfant de l'UNICEF. Les études, les recherches et les évaluations, y compris celles qui sont axées sur les innovations, seront largement diffusées et les ambassadeurs de bonne volonté et les personnes d'influence apporteront leur soutien aux grandes priorités en matière de sensibilisation. Un effort particulier sera fait pour renforcer l'utilisation des technologies numériques et des technologies Web en tirant parti de l'expérience du réseau U-Report. Afin d'élargir la portée des messages de sensibilisation, davantage de partenariats stratégiques seront conclus avec les médias nationaux et internationaux, les opérateurs téléphoniques et d'autres parties.

Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Chaque enfant survit et s'épanouit			
Santé	8 100	37 500	45 600
Nutrition	5 776	18 000	23 776
Chaque enfant vit dans un environnement sûr et propre	5 776	15 000	20 776
Chaque enfant apprend	8 685	40 500	49 185
Chaque enfant est protégé contre la violence et l'exploitation	6 667	16 500	23 167
Les jeunes et les adolescents se mobilisent	5 769	15 000	20 769
Chaque enfant a les mêmes chances de réussir dans la vie que les autres	3 875	2 625	6 500
Efficacité du programme	17 657	4 875	22 532
Total	62 305	150 000	212 305

Administration du programme et gestion des risques

43. L'UNICEF tiendra à jour un système de suivi des risques recensés dans le plan d'urgence interorganisations des Nations Unies qui sont susceptibles d'entraver l'accès aux populations et de créer des besoins supplémentaires liés aux mouvements de la population. En consultation avec le Gouvernement et l'équipe de pays des Nations unies, l'UNICEF déclenchera les dispositifs de réserve mis en place avec ses partenaires ou adaptera si nécessaire le contenu du programme et les approches qui y sont définies afin de répondre efficacement aux situations d'urgence.

44. Bien que l'UNICEF ait réussi à mobiliser d'importantes ressources supplémentaires ces dernières années, les conséquences économiques de la pandémie de COVID-19, associées aux risques de sécurité émanant du centre du Sahel, sont susceptibles de compromettre la mobilisation de ressources pour le programme de pays. Le Fonds poursuivra sa stratégie de mobilisation des ressources fondée sur des données probantes et soutiendra activement le Gouvernement dans la préparation aux situations d'urgence et la planification des interventions.

45. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu des contributions de l'UNICEF aux résultats nationaux et constitue le principal outil permettant de

rendre compte au Conseil d'administration de la conformité des résultats au regard des ressources allouées au programme à l'échelon national. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations de l'UNICEF.

Suivi et évaluation

46. Le Ministère du plan et du développement, qui a effectué l'analyse de la situation en 2019, coordonnera le suivi et l'évaluation du programme de pays avec le soutien de l'UNICEF⁹.

47. En s'appuyant sur le réseau des U-Reporters, les travailleurs de première ligne et les associations locales, des approches novatrices et participatives seront poursuivies en temps réel pour suivre et évaluer le programme et ainsi orienter la programmation, mettre en avant les réalisations et répertorier les bonnes pratiques et les enseignements tirés, en particulier dans les zones de convergence. Les partenariats seront renforcés avec le Gouvernement, les universités, les organismes des Nations Unies et les organisations de la société civile dans l'optique de renforcer la production de données et la gestion des connaissances sur les droits des enfants et les questions nouvelles et de promouvoir ainsi l'institutionnalisation de l'évaluation des politiques publiques et de renforcer les systèmes de suivi et d'évaluation nationaux. Les activités prioritaires en matière de suivi et d'évaluation sont répertoriées dans le plan intégré de suivi, de recherche et d'évaluation, qui comprend également des activités d'appui en faveur d'un programme d'enquêtes démographiques et sanitaires.

⁹ Ministère du plan et du développement et UNICEF, *Analyse de la situation des enfants et des femmes en Côte d'Ivoire*, Abidjan, 2019.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources

Programme de coopération entre la Côte d'Ivoire et l'UNICEF, 2021-2025

Convention relative aux droits de l'enfant : articles 2 à 40

Priorités nationales : Piliers 2 et 3 du Plan national de développement 2021-2025

Objectifs de développement durable : 2 à 5, 10, 13, 16 et 17

Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir l'UNICEF :

D'ici à 2025, les jeunes, filles et garçons, en particulier ceux qui sont en situation de vulnérabilité, accèdent à de meilleures opportunités socio-économiques et développent leur plein potentiel.

D'ici à 2025, les femmes et les filles accèdent davantage aux opportunités socio-économiques et technologiques pour leur autonomisation, et aux services de prévention et de prise en charge de toutes les formes de violence, notamment les pratiques néfastes.

D'ici à 2025, les enfants, les adolescents, les jeunes (filles et garçons) et les adultes, en particulier ceux des ménages vulnérables, accèdent à de meilleures opportunités d'éducation, d'alphabétisation fonctionnelle et de formation inclusives et de qualité.

D'ici à 2025, les populations, en particulier les plus vulnérables, accèdent de façon équitable à un socle minimum de protection sociale et utilisent des services de santé (maternelle, néo-natale et infantile, santé de la reproduction, VIH/SIDA, de lutte contre les maladies non transmissibles), de nutrition, de protection (travail des enfants, violences), d'eau, d'hygiène et d'assainissement, de qualité, y compris dans les situations d'urgence.

D'ici à 2025, les systèmes de gouvernance sont plus inclusifs, redevables, efficaces et disposent de données de qualité et les populations vivent dans un environnement où l'état de droit, les droits du travail, l'égalité des sexes, la paix et la sécurité sont respectés et effectifs.

Indicateurs de résultats permettant de mesurer les changements qui reflètent la contribution de l'UNICEF :

Taux d'achèvement du primaire et du secondaire (premier et second cycles)

Indice de parité dans l'achèvement du primaire, du secondaire premier cycle et du secondaire second cycle entre filles et garçons

Pourcentage d'enfants ayant acquis un minimum de connaissance en lecture et mathématique

Proportion d'enfants d'âge scolaire en dehors du système éducatif

Taux brut de préscolarisation

Proportion d'enfants (0-11 mois) qui ont reçu la 3^e dose de vaccin pentavalent

Proportion de la population qui pratique la défécation à l'air libre (urbain/rural)

Niveau d'atteinte des cibles des 95/95/95 pour le VIH et le sida par la Côte d'Ivoire

Proportion de la population couverte par au moins un programme de protection sociale

Proportion d'enfants de 0 à 6 mois allaités exclusivement au sein

Proportion d'enfants de 6 à 23 mois qui bénéficient d'un régime alimentaire minimum acceptable

Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité
Proportion d'enfants de 5 à 17 ans engagés dans les pires formes de travail des enfants
Proportion d'enfants victimes de violences, d'atteintes et d'exploitation pris en charge
Groupes d'objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2018-2021 : 1 à 5

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
1. D'ici à 2025, les femmes enceintes, les enfants et les adolescents, en particulier les plus défavorisés, utilisent pleinement les services intégrés de qualité dans les centres de santé et au niveau communautaire, y compris dans les situations d'urgence.	Pourcentage de naissances vivantes assistées par du personnel de santé qualifié NR : 74,2 % (2016) NC : 85 %	Enquête démographique et de santé (DHS)/Enquête en grappes à indicateurs multiples (MICS)	Les institutions de santé ont renforcé leurs capacités à promouvoir un système de santé résilient. Les prestataires de soins de santé et les agents de santé communautaires ont renforcé leur capacité à fournir un accès équitable à des soins de santé primaires de qualité. Les populations adhèrent à des pratiques et des normes sociales qui favorisent la santé maternelle et infantile. Les prestataires de services ont renforcé leur capacité à fournir des services de qualité aux fins de l'élimination de la transmission mère-enfant du VIH et du dépistage et du traitement des enfants exposés ou infectés.	Ministère de la santé et de l'hygiène publique, Banque mondiale, Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP), Contrat de désendettement et de développement (C2D), Agence française de développement (AFD), Organisation mondiale de la santé (OMS), Gavi, Alliance pour les vaccins, Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme	8 100	37 500	45 600
	Pourcentage d'enfants ayant reçu les trois doses du vaccin pentavalent NR : 84 % (2017) NC : 95 %	EDS/MICS					
	Pourcentage d'enfants de 0 à 4 ans avec symptômes d'infections respiratoires aiguës qui ont reçu des antibiotiques NR : 30,1 % (2016) NC : 80 %	EDS/MICS					
	Enfants (0-59 mois) dormant sous une moustiquaire imprégnée NR : 59,7 % (2016) NC : 80 %	EDS/MICS					
	Enfants (0-14 ans) vivant avec le VIH et ayant reçu un traitement antirétroviral NR : 36,4 % (2019)	Logiciel DHIS2 de gestion de l'information sanitaire					

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
	NC : 95 %						
2. D'ici à 2025, les enfants (filles et garçons), les adolescents et les femmes enceintes et allaitantes, en particulier les plus vulnérables, ont accès à une nutrition adéquate et adoptent des pratiques appropriées de soins et d'alimentation de la petite enfance en utilisant des services de qualité, y compris dans les situations d'urgence.	Pourcentage de nourrissons (0 à 6 mois) exclusivement allaités au sein NR : 24 % (2016) NC : 50 %	EDS/MICS	Les acteurs de la nutrition ont renforcé leur capacité à accroître l'efficacité et la responsabilité dans la mise en œuvre de l'approche multisectorielle.	Conseil national pour la nutrition, l'alimentation et le développement de la petite enfance, Programme alimentaire mondial (PAM), Banque mondiale, Transformer l'éducation dans les communautés de cacao (TRECC)	5 776	18 000	23 776
	Seuil minimal de diversité du régime alimentaire : NR : 26 % (2016) NC : 50 %	EDS/MICS	Les acteurs de la nutrition au niveau opérationnel sont mieux équipés pour transposer à plus grande échelle un ensemble intégré d'interventions en matière de nutrition.				
	Pourcentage d'adolescentes et de femmes souffrant d'anémie NR : 15 à 19 ans – 65,6 % ; 15 à 49 ans – 66,4 % (2016) NC : 50 %	EDS/MICS	Les femmes en âge de procréer ont des connaissances et des capacités renforcées concernant les comportements résilients et les normes sociales optimales à adopter en matière de nutrition.				
	Nombre d'enfants recevant deux doses annuelles de vitamine A NR : 2 764 764 (2017) NC : 2 928 000 par an	DHIS2					
3. D'ici à 2025, les populations les plus défavorisées, en particulier les femmes, les filles et les garçons, vivent dans un environnement sûr et propre, y compris dans les situations d'urgence.	Part de la population utilisant au moins des services d'approvisionnement en eau potable de base NR : National : 73 %, urbain : 88 %, rural : 58 % (2017) NC : National : 90 %, urbain : 96 %, rural : 84 %	EDS, Programme commun OMS/ UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène	Les autorités nationales ont amélioré les capacités de gestion garantissant un accès équitable et durable à des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) de qualité. Les populations disposent d'installations WASH abordables, sûres et adéquates.	Ministère de l'hydraulique, Ministère de l'assainissement et de la salubrité, Ministère de la santé, Banque mondiale, Banque africaine de développement, C2D	5 776	15 000	20 776

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
	<p>Pourcentage de la population utilisant au moins des services d'assainissement</p> <p>NR : National : 32 %, urbain : 46 %, rural : 18 % (2017)</p> <p>NC : National : 74 %, urbain : 79 %, rural : 68 %</p>	EDS/MICS/ Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène	Les populations s'engagent à changer les normes sociales et comportementales afin d'instaurer un environnement sûr et propre pour les enfants.				
	<p>Pourcentage de la population pratiquant la défécation à l'air libre</p> <p>NR : National : 26 %, urbain : 8 %, rural : 44 % (2017)</p> <p>NC : National : 10 %, urbain : 3 %, rural : 17 %</p>	EDS/MICS/ Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène					
4. D'ici à 2025, les enfants âgés de 4 à 19 ans ont accès à une éducation et à une formation de qualité et équitables et obtiennent de meilleurs résultats d'apprentissage, y compris dans les situations d'urgence.	<p>Taux brut de préscolarisation :</p> <p>NR : 9 % (filles : 9 %, garçons : 8 %) (2019)</p> <p>NC : 25 % (filles : 25 %, garçons : 24 %)</p>	EDS/MICS	<p>Les établissements d'enseignement ont renforcé leur capacité à améliorer l'efficacité, l'efficience, la qualité et la résilience du système éducatif.</p>	Ministère de l'éducation, AFD, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Banque mondiale, PAM, TRECC	8 685	40 500	49 185
	<p>Pourcentage d'enfants ayant des compétences scolaires de base</p> <p>NR : CP2 (deuxième année de l'école primaire) :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Lecture : 14 % – Mathématiques : 30 % <p>CM1 (cinquième année de l'école primaire) :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Lecture : 25 % 	Programme d'analyse des systèmes éducatifs (PASEC) de la Conférence des ministres de l'Éducation des États et gouvernements de la Francophonie (CONFEMEN)/ MICS	<p>Les acteurs du système éducatif sont mieux équipés pour proposer un enseignement alternatif de qualité et une formation professionnelle aux enfants non scolarisés.</p> <p>Les populations ciblées adhèrent à des normes sociales qui favorisent la fréquentation de l'école</p>				

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
	<p>– Mathématiques : 26 % (2014) NC : CP2 (deuxième année de l'école primaire) : – Lecture : 50 % – Mathématiques : 50 % CM1 (cinquième année de l'école primaire) : – Lecture : 70 % – Mathématiques : 60 %</p> <p>Pourcentage d'enfants non scolarisés en âge de fréquenter l'école primaire et les établissements du premier cycle du secondaire : NR : 34 % (2016) NC : 21 %</p>	EDS	maternelle et le maintien des enfants à l'école.				
5. D'ici à 2025, les filles, les garçons et les adolescents jouissent d'une identité juridique et sont protégés contre toutes les formes de violence, d'exploitation, de négligence et de maltraitance, y compris dans les situations d'urgence.	<p>Nombre d'enfants ayant subi des violences qui ont été atteints par les services de prise en charge NR : 4 429 (2019) NC : 5 000 par an</p> <p>Nombre d'enfants en contact avec le système judiciaire qui bénéficient des interventions soutenues par l'UNICEF pour améliorer leur accès à la justice NR : 980 (2019) NC : 2 000</p>	<p>Ministère de la protection de l'enfance, Système d'information et de gestion</p> <p>Ministère de la justice, Système d'information et de gestion</p>	<p>Les principaux acteurs du système de protection de l'enfance ont renforcé leur capacité à consolider le système et à lutter contre toutes les formes de violence contre les enfants.</p> <p>Les populations acquièrent des compétences et adoptent des pratiques propres à protéger les enfants contre la violence et les pires formes de travail des enfants.</p> <p>Les principaux acteurs du système judiciaire ont renforcé leur capacité à fournir un soutien juridique et</p>	Ministère de l'enfance, Ministère de la justice et Ministère de l'administration du territoire, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), FNUAP, OMS	6 667	16 500	23 167

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
	<p>Pourcentage d'enfants (0-11 mois) inscrits au registre des naissances NR : 70 % (2019) NC : 90 %</p> <p>Pourcentage d'enfants (5 à 17 ans) engagés dans le travail des enfants ou dans un travail dangereux a) Travail des enfants : NR : 31 % (2016) NC : 26 % b) Travail dangereux : NR : 22 % (2016) NC : 19 %</p>	<p>Ministère de l'administration du territoire, Système d'information et de gestion</p> <p>MICS, EDS</p>	<p>des services de réhabilitation aux jeunes en conflit avec la loi.</p> <p>Les autorités chargées de l'enregistrement des faits d'état civil et les populations ont renforcé leur capacité à déclarer et à enregistrer toutes les naissances.</p>				
6. D'ici à 2025, les adolescents et les jeunes ont accès à des opportunités de développer pleinement leur potentiel et de se mobiliser et de prendre part à la vie de la communauté et au changement social.	<p>Nombre d'adolescents (10 à 19 ans) dirigeant des initiatives d'engagement civique ou y prenant part NR : 260 (2019) NC : 25 000 (total cumulé)</p> <p>Pourcentage d'adolescents (10 à 19 ans) qui n'ont pas d'emploi, ne sont pas scolarisés et ne suivent pas de programme de formation professionnelle NR : 35 % (filles : 36 %, garçons : 33 %) (2016) NC : 30 % (filles : 30 %, garçons : 30 %)</p> <p>Une politique relative aux adolescents et aux jeunes est en place</p>	<p>Rapport d'activité des services civiques</p> <p>MICS, EDS</p> <p>Rapport d'activité des services civiques</p>	<p>Les partenaires ont renforcé leur capacité à offrir aux adolescents des possibilités d'améliorer leur aptitude à l'emploi.</p> <p>Les structures sociales sont mieux équipées pour fournir des services de prévention et de soins de qualité adaptés aux besoins des adolescents.</p> <p>Les adolescents prennent davantage l'initiative de rechercher des informations, de donner leur avis et de faire part de leurs aspirations.</p>	Ministère de la jeunesse, FNUAP, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	5 769	15 000	20 769

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
	NR : Non (2019) NC : Oui						
7. D'ici à 2025, les filles, les garçons et les jeunes des zones défavorisées jouissent d'un accès équitable à la protection sociale et aux autres services sociaux de base et sont ainsi plus résilients en cas de chocs socioéconomiques.	Nombre d'enfants couverts par les programmes de transferts en espèces NR : 85 000 (2019) NC : 400 000	Rapport d'activité du programme de transferts en espèces	Les acteurs nationaux ont renforcé les capacités d'élaboration et de mise en œuvre de politiques publiques en matière de protection sociale. Les institutions nationales ont renforcé leur capacité à utiliser efficacement les ressources pour améliorer l'accès des enfants aux services sociaux de base.	Ministère de la protection sociale, PNUD, Banque mondiale	3 875	2 625	6 500
	Part des ressources financières allouées aux services sociaux centrés sur l'enfant dans le budget national NR : 27 % (2019) NC : 35 %	Rapports du Ministère du budget et du portefeuille de l'État					
8. D'ici à 2025, le programme de coopération est conçu, coordonné et géré efficacement et jouit du soutien nécessaire pour produire les résultats escomptés en faveur des enfants conformément aux normes de qualité.	Pourcentage de principaux résultats atteints pour les enfants par rapport aux cibles des indicateurs de résultats NR : 43 % (2019) NC : 90 %	Module d'évaluation des résultats	Les principales parties prenantes sont mieux équipées pour renforcer les synergies entre les différents secteurs dans la conception et l'exécution des programmes destinés aux enfants. Les parties prenantes sont dotées de davantage de capacités qui leur permettent de créer et de gérer efficacement des connaissances et de planifier, suivre et évaluer les résultats des activités entreprises en faveur des enfants.	Ministère du plan et du développement, International Cocoa Initiative, société Mobile Telephone Network, Centre d'information et de communication gouvernementale, Conceptos Plásticos	17 657	4 875	22 532
	Nombre de sociétés privées qui collaborent activement avec l'UNICEF NR : 2 (2019) NC : 25	Rapport d'activité	Le personnel et les partenaires de l'UNICEF disposent d'outils, de conseils, de plateformes et de ressources				
	Les plateformes et dispositifs de communication et de mobilisation de la population soutenus par l'UNICEF répondent aux normes de qualité	Rapport d'activité					

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
	relatives aux priorités de développement NR : Non NC : Oui		leur permettant de mieux faire connaître le programme. Les programmes de l'UNICEF, ses partenaires et la société civile disposent des outils et des ressources nécessaires pour favoriser davantage la participation des personnes et des populations.				
Ressources totales					62 305	150 000	212 305